



## Soutien aux entreprises

### Synthèse des principales aides (au 14 nov. 20)

### et propositions de la Mairie d'Amfreville la Mivoie

[Les aides nationales](#)

[Les aides de la métropole](#)

[Les aides de la commune](#)

#### Les aides nationales :

- Fond de solidarité : jusqu'à 10 000 €
  - o Pour les entreprises fermées administrativement en septembre et octobre 2020
  - o Pour les entreprises situées dans les zones de couvre-feu ayant perdu plus de 50 % de leur chiffre d'affaires en octobre
  - o Pour les entreprises situées en dehors des zones de couvre-feu **appartenant aux [secteurs 1 et 1 bis](#)**
  - o Pour toutes les entreprises fermées administrativement ou ayant subi plus de 50% de perte de chiffre d'affaires en novembre :
    - ↳ [Pour en bénéficier](#)
  
- Remise d'impôts directs ou délais de paiement :
  - o en cas de difficultés de paiement liées à la Covid 19
    - ↳ [Formulaire de demande](#)
  
- Rééchelonnement des crédits bancaires (avec la médiation du crédit de la banque de France)
  - ↳ [Médiation du crédit](#) avec la Banque de France
  
- Prêts garantis par l'Etat
  - o Permet jusqu'au 30 juin 2021 de demander un prêt à sa banque, et garanti par l'état
    - ↳ Contacter sa propre banque
  
- Activité partielle
  - o pour les salariés :
    - ↳ des entreprises touchées par les fermetures administratives
    - ↳ des entreprises touchées par une baisse du chiffre d'affaires et/ou des difficultés d'approvisionnement
    - ↳ des entreprises qui ne peuvent mettre en place les protocoles sanitaires nécessaires pour protéger leurs salariés
      - [Plus sur l'activité partielle](#)
  - o Principe :
    - ↳ L'employeur verse à ses salariés une indemnité d'activité partielle de 70% du salaire brut (minimum 8.03 € / heure)
    - ↳ L'employeur perçoit de l'Etat une allocation égale à
      - 85% de l'indemnité d'activité partielle qu'elle verse (cas général)
      - 100% de l'indemnité d'activité partielle qu'elle verse
        - o en cas de fermeture administrative ou pour les entreprises des secteurs les plus touchés (tourisme, hôtellerie, restauration, sport, culture, transport aérien et événementiel)
        - o pour les entreprises des secteurs faisant l'objet de restrictions administratives particulières
    - ↳ [Pour en bénéficier](#)
  
- [Activité partielle de longue durée](#)
  - o Pour toutes les entreprises qui subissent sur le long terme une baisse du chiffre d'affaires

- Principe :
  - ↳ l'entreprise signe un accord collectif avec ses salariés, elle s'engage à réduire les horaires de travail et maintenir l'emploi, notamment
  - ↳ l'entreprise perçoit en contrepartie une allocation pour les heures non travaillées
- Réduction des cotisations et contributions sociales personnelles
  - Pour les travailleurs indépendants hors autoentrepreneurs,
  - des secteurs [S1](#), [S1bis](#) avec une très forte réduction du chiffre d'affaires ou [S2](#) avec interruption d'activité non volontaire,
  - réduction de 2400 € (secteurs S1 et S1bis) ou 1800 € (secteur S2)
  - dont on peut bénéficier dès 2020 sur les cotisations provisionnelles
    - ↳ [pour en savoir plus](#)
- Déduction sur l'assiette des cotisations et contribution sociale personnelle
  - Pour les autoentrepreneurs des secteurs S1, S1bis (avec très forte baisse du chiffre d'affaires) et S2 (avec interruption d'activité)
    - ↳ [pour en savoir plus](#)
- [Quelques mesures annoncées \(30/10/2020\)](#) :
  - Réactivation du fonds de solidarité
  - Des prêts directs de l'Etat
    - ↳ Pour les entreprises de plus de 50 salariés
    - ↳ jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires
- Un [résumé des aides](#) réalisé par la chambre des métiers et de l'artisanat de Rouen

### **Les aides de la métropole de Rouen : le [Plan Local d'Urgence Solidaire \(PLUS\)](#)**

Le PLUS de la métropole de Rouen repose sur trois piliers, les entreprises, les associations et les jeunes. Nous ne repreneons ici que les mesures directement destinées aux entreprises :

- Aide aux loyers du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2020,
  - pour les entreprises de moins de 50 salariés des secteurs les plus touchés
  - qui font l'objet d'une fermeture administrative au-delà de la période de confinement
  - ou ont perdu au moins 40% de leur chiffre d'affaires
  - avec un plafond de 1500 € (entreprises de moins de 10 salariés) ou 2100 € (entreprises de plus de 10 salariés)
    - ↳ pour en savoir plus appelez le 02 32 100 520 : cellule de crise Covid 19
    - ↳ pour [accéder au formulaire de demande](#)
- Kit de télétravail
  - Une aide financière directe : pour conseil et audit, formation des managers, achat de logiciels et matériels
  - La proposition de contenus numériques et vidéo
  - Un annuaire de prestataires numériques normands
    - ↳ Cf [metropoleposition.fr](#)
    - ↳ [Formulaire de demande du kit de télétravail](#)

### **Les aides de la commune : 4 propositions**

- **Proposition 1 : constituer un guide des entreprises** de la commune, à distribuer à tous les habitants d'Amfreville

- **Proposition 2 : communiquer avec les entreprises de la commune**
  - Réunions visio chaque fois que nécessaire (1<sup>ère</sup> réunion le 17 nov.-20)
    - ↳ Pour informer
    - ↳ Pour recueillir les informations et demandes des entreprises
  - Informations sur les aides existantes
    - ↳ Page synthèse « Soutien aux entreprises » sur le site de la commune
      - Aides nationales
      - Aides de la métropole
      - Aides communales
    - ↳ Cellule de crise de la CCI de Rouen face à la Covid 19 : 02 32 100 520
  - Présentation du site [mavillemonshopping.fr](http://mavillemonshopping.fr)<sup>1</sup>, [présenté par la métropole](#)
  - Présentation du site [fairemescourses.fr](http://fairemescourses.fr)<sup>2</sup>
- **Proposition 3 : soutenir l'activité et la santé financière de la commune**
  - Lancer la création d'une association des entreprises de la commune
  - Choisir avec les entreprises de la commune, un site pour une place de marché virtuelle (e-market place) de la commune (entre mavillemonshopping.fr et fairemescourses.fr par ex) ouvert à toute entreprise de la commune et permettant le « click & collect », avec possibilité de paiement en ligne et livraison
  - Promouvoir le site retenu pour la place de marché virtuelle, sur le site internet de la mairie et par flyers
  - Encourager les synergies et entraides entre entreprises,
    - ↳ en proposant sur demande une salle pour se réunir,
    - ↳ en proposant des webinaires de la CCI sur demande des entreprises de la commune
  - Soutenir le chiffre d'affaires des entreprises de la commune (bons d'achats, ...)
- **Proposition 4 : aider les entreprises à prendre le virage numérique**
  - Présenter le MOOC « [Ma TPE a rendez-vous avec le numérique](#) »
  - Présenter le site [metropoleposition.fr](http://metropoleposition.fr)
  - Organiser des réunions le soir entre artisans & commerçants qui souhaitent travailler ce MOOC ou se faire aider sur le numérique
  - Proposer un système de parrainage numérique, pour que les plus avancés aident les autres
  - Aider à mutualiser des formations numériques, pour réduire les coûts et faciliter l'entraide

↳ Pour en savoir plus : adressez-vous à la mairie ou écrivez à [dominique.jouet.amfreville@gmail.com](mailto:dominique.jouet.amfreville@gmail.com)

---

<sup>1</sup> Le lien pointe sur la page de Rouen

<sup>2</sup> Le lien pointe sur la page de Sotteville lès Rouen